



ROANNAIS AGGLOMÉRATION, AMÉNAGEMENT

TRÈS HAUT DÉBIT 100% DES FOYERS RACCORDABLES SUR 34 COMMUNES

Roanne



Agglo



Cette fin d'année marque la fin du déploiement de la fibre optique sur la zone THD42 (34 communes rurales ou périurbaines de l'Agglo). En engageant 9,4 millions d'euros aux côtés du Siel-Territoire d'énergie, de la Région, de l'Europe et de l'État, Roannais Agglomération a investi pour que l'ensemble du territoire soit desservi par le Très Haut Débit.

Publié le 10 décembre 2019

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



À l'heure où les usages numériques ne cessent de se développer et d'évoluer, c'était un enjeu de taille que de pouvoir proposer du Très Haut Débit à tous ceux qui le souhaitent ! Les travaux de déploiement de la fibre se sont achevés par la commune de Renaison fin novembre. Les Renaisonnais peuvent à présent demander leur raccordement. Au total, on dénombre 17 689 prises (foyers, entreprises, commerces...) raccordables (soit 100%) dans les 34 communes concernées par THD 42 (projet financé par le Siel-Territoire d'énergie).

Et pour les six autres ? Le déploiement se poursuit. Il est effectué seulement par Orange sur les communes de Commelle-Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne et Villerest. Sur cette dernière justement, les travaux de

déploiement commenceront en février 2020. À partir de l'automne, les Villerestois pourront demander leur raccordement. Quant aux cinq autres communes, de nombreux quartiers sont déjà desservis et le nombre de prises raccordables augmente chaque jour (31 367 sur 49 971 à ce jour), Orange s'étant engagé auprès de l'État à terminer le déploiement de la fibre sur toutes les communes d'ici 2022.

COMMENT AVOIR LA FIBRE CHEZ SOI ?

Vous souhaitez bénéficier de la fibre optique à votre domicile ? Pour cela, deux étapes à suivre :

Demander son raccordement : si vous faites partie des 34 communes de la zone couverte par THD 42, il suffit de vous rendre sur le site thd42.fr. Si besoin, vous pouvez contacter l'assistance au 04 77 430 855. Il est également possible de s'adresser directement à un fournisseur d'accès à Internet (FAI). Dans les deux cas, le raccordement est gratuit jusqu'en 2025.

Si votre habitation est éloignée du point de raccordement, que faire ?

La distance de votre habitation par rapport au point de raccordement ne doit pas être un frein à votre raccordement dès lors que vous êtes éligible à la fibre. Vous êtes en droit d'insister auprès de THD42 ou du FAI, afin que la fibre arrive jusqu'à chez vous.

Si vous habitez sur l'une des six communes de la zone couverte par Orange, vous devez consulter le site orange.fr pour savoir si vous pouvez bénéficier de la fibre.

Souscrire un abonnement : pour bénéficier de la fibre, vous devez souscrire un abonnement

auprès d'un FAI. Le mieux est d'aller sur le site de celui que vous souhaitez choisir. Il vous informera des offres disponibles sur votre commune. En période de fêtes, de nombreuses offres promotionnelles sont proposées. Renseignez-vous !

Que faire avec la fibre ?

Les usages sont multiples ! Fini le temps où votre ado vous suppliait de vous déconnecter, alors que vous étiez en train de regarder une série en streaming, pour qu'il puisse jouer en ligne « sans ramer ». Par « ramer », on entend une vitesse de connexion tellement faible qu'il n'est pas possible pour deux personnes du même foyer d'utiliser Internet en même temps. Avec la fibre, terminé ! Vous ne serez plus victime de ce phénomène. Que vous soyez deux, trois, quatre, cinq ou plus connectés, chacun pourra à loisirs regarder son émission préférée en replay sur sa box TV, pendant qu'un autre surfera sur son smartphone et que le dernier jouera en ligne sur son ordinateur.

À qui s'adresser lorsqu'on est une entreprise ?

Outre les solutions décrites précédemment, si vous êtes une entreprise avec des besoins télécoms importants, d'autres solutions sont possibles. Vous pouvez notamment contacter Lotim Télécom (04 77 79 21 19) qui travaille en partenariat avec THD42. À savoir que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une hotline « Info Débit » (04 78 25 33 76) pour vous accompagner dans la définition de vos besoins en matière de connectivité.



